



# LISLE

**BULLETIN MUNICIPAL**

**MAI 2018**

**N° 68**





Après un début d'année 2018 quelque peu compliqué pour moi, me voici de nouveau presque d'attaque, en pensant malgré tout à me protéger et me ménager un peu plus, au niveau de mon activité au quotidien. Merci beaucoup aux adjoints et à l'ensemble du conseil municipal d'avoir assuré avec brio cet intérim indispensable. Merci à toutes celles et tous ceux qui, directement ou indirectement, ont pris de mes nouvelles et m'ont témoigné leur sympathie et leur soutien. Des témoignages, qui font chaud au cœur dans ces moments difficiles.

2018 est vraiment une année charnière au niveau de la commune. En voici quelques ingrédients :

1) **L'Espace de Santé Rural** : Après toutes ces mises de bâtons dans les roues, après toutes ces contraintes administratives ou autres, nous touchons enfin au but, sauf bien sûr, catastrophes imprévues de dernière minute, telles celles auxquelles nous avons dû faire face depuis plusieurs années. Plus d'une trentaine d'entreprises ont répondu à ce 2<sup>ème</sup> appel d'offres. Les dossiers ont été ouverts, les offres analysées et le choix effectué pour sélectionner celles qui vont réaliser les travaux. Ceux-ci devraient débuter début juin, après avoir laissé le temps administratif nécessaire pour tout recours. En étant optimistes, nous allons dire que les travaux pourraient être terminés fin 2018 dans le meilleur des cas !!! Financièrement les résultats sont inférieurs aux estimations du maître d'œuvre, permettant ainsi à la commune de faire quelques économies supplémentaires sur ce dossier. En pages centrales de ce bulletin vous trouverez le projet et l'estimation financière. Nous rappelons le principe : sur le montant total des travaux, seront enlevées : la TVA que la commune récupère aussitôt, ainsi que les subventions, attribuées après un délai plus ou moins long. Le solde sera réparti sur vingt ans et constituera l'annuité à régler par l'ensemble des praticiens dont le nombre n'a pas changé depuis le projet initial. La commune réalisera donc cet emprunt sur 20 ans ainsi qu'un emprunt sur 3 ans en attente de subventions. Pour la collectivité, l'augmentation de l'endettement sera compensée par une augmentation des recettes de fonctionnement (montant des loyers remboursés), donc de la capacité d'autofinancement. Il s'agit ainsi d'une opération plus ou moins blanche. Bienvenue à nos deux docteurs : le Dr Alain DELGADO et le Dr Laurent BLANCHÉ qui assurent en plus chacun leur tour une permanence le samedi matin. Nous les remercions très sincèrement d'avoir accepté de venir s'installer chez nous.

2) **Le bar « Le Bienvenu »** : Avec une note d'humour nous pouvons dire que des communes ont des bars mais pas de docteurs, et nous, nous possédons des docteurs, espèces rares par les temps qui courent, mais nous n'avons plus de bars. La réouverture du « Bienvenu » est donc une priorité absolue pour notre bourg car il en constitue un élément primordial au niveau de l'animation au quotidien. La commune, qui possède un droit de préemption sur cet immeuble, s'est donc positionnée pour un possible achat. Un montant a été budgété pour l'achat, mais également pour des premiers travaux de restauration. Dès que nous serons plus avancés au niveau chiffrages, un dossier sera constitué pour solliciter une demande d'aide au niveau du

département. Un autofinancement est possible sur un certain montant et un petit emprunt sera réalisé si nécessaire. La succession ayant été refusée par la famille, le dossier se trouve en ce moment au Tribunal de Grande Instance, dont nous avons reçu l'ordonnance de déclaration de succession vacante. Le pôle de gestion des patrimoines privés (service des domaines) sera alors maître d'œuvre afin d'aboutir à la vente attendue. Dans quel délai ? La saison avance à grand pas. La commune réfléchit au bail commercial à mettre en place avec le propriétaire de la licence, permettant ainsi de récupérer sur le montant investi. Bonne chance également au nouveau repreneur de l'hôtel/restaurant « Aux Saveurs d'Antan ».

3) **Le marché local du mardi matin** : La vie et l'animation du bourg restent une préoccupation prioritaire du Conseil Municipal. Une fois ce bar ré-ouvert, une fois l'Espace de Santé Rural achevé, le déplacement du marché du mardi matin au samedi matin serait certainement une bonne décision, qu'il nous reste cependant à affiner, d'autant plus que la plupart des praticiens travailleront le samedi matin (docteurs, infirmières, kinés, pharmacie, ambulances, voire les dentistes !) Mais il serait bien de garder aussi ce traditionnel marché du mardi matin pour les anciens lislois et également pour remercier nos fidèles marchands qui viennent depuis des années. Conservons et améliorons encore le dynamisme commercial de notre bourg que beaucoup peuvent actuellement nous envier.

4) **La voirie** : Notre voirie est en mauvais état et nous en sommes conscients. N'oublions cependant pas que c'est la Communauté de Communes qui en a la compétence et que le Département et la CCPR se déchargent de plus en plus au niveau des travaux à réaliser sur les communes. Déjà le département, depuis plusieurs années, n'entretient plus la partie de voirie située entre les panneaux d'agglomération, entretien restitué alors à la CCPR qui en a la compétence, mais qui a pris la même décision, gérant uniquement la partie hors panneaux. Conclusion : nous payons de plus en plus à l'intercommunalité pour la voirie par l'intermédiaire de la fiscalité et nous avons en échange de moins en moins de prestations proposées. Aussi, en 2018 nous devons très rapidement faire une double dépense si nous voulons conserver une voirie décente. En avril seront réalisés des travaux entre les panneaux par une entreprise privée, à nos frais. Début juin, la CCPR travaillera en dehors des panneaux, mais la commune devra payer les matériaux. On regrette vraiment le temps de l'ancienne CCVD qui nous assurait une vraie compétence voirie.





5) **Le matériel** : Tous les ans nous investissons des sommes assez importantes au niveau du matériel. En 2018, il est prévu un peu plus de trente mille euros : un rouleau vibreur pour la voirie, l'achat de radiateurs dans les différents appartements communaux mis à la location et au niveau du centre de loisirs, le changement de l'adoucisseur au restaurant scolaire ainsi que l'achat d'une armoire congélateur et la réparation de bornes incendie. Mais la plus grosse dépense concernera le remplacement de la chaudière assurant le chauffage de la mairie et de l'école maternelle (+ de 15 000 €). L'achat d'une remorque est également budgété pour transporter le rouleau vibreur ou le tracteur tondeuse. Le renouvellement du matériel est un éternel recommencement. Rappelons également qu'un 2<sup>ème</sup> columbarium est disponible.

6) **L'accessibilité** : Des travaux d'accessibilité (physique, visuelle, voire auditive) sont programmés sur l'année au niveau de certains bâtiments ou sites communaux : l'école primaire, la salle des fêtes, le restaurant scolaire, les WC publics, la baignade. Rappelons que ces travaux ont déjà été réalisés à l'église.

7) **L'église** : 2018 verra la dernière tranche de travaux concernant la restauration de l'église (environ 150 000 €). Le coût total aura dépassé les 700 000 €, avec toutefois une aide à 80 % du prix hors taxe, à part sur la dernière tranche où l'éligibilité au niveau des travaux subventionnables est assez disparate entre l'Etat, la Région et le Conseil Départemental. Les derniers travaux concerneront l'intérieur de la nef et du chœur, ainsi que les lots électricité, chauffage et menuiseries. Le plus grand problème à gérer reste l'attente des subventions, pouvant aller jusqu'à plus de 2 ans au niveau du Département. Remerciements bien sûr pour ces différentes aides non négligeables, mais il nous faut rester vigilants quant à la trésorerie. Rajoutons à ce dossier la proposition de la Fondation AGIR du Crédit Agricole de nous aider financièrement parlant pour cette restauration pour un montant non négligeable et nous remercions bien sincèrement notre banque locale.

8) **Le PLU** : L'instauration d'un emplacement réservé sur un terrain constructible lors de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) nous oblige à acheter une bande de terrain

sur cette parcelle actuellement en vente. Cet emplacement permettra la réalisation d'une allée de 5m de large qui établira la liaison entre un lotissement futur et la route départementale. Rappelons à ce sujet que notre futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) se met progressivement en place et que si des gens possèdent actuellement des terrains constructibles, il serait urgent pour eux de s'en occuper car il n'y a aucune garantie sur le prolongement de cette constructibilité existante.

9) **Le camping** : Félicitations aux gérants du camping qui nous font un travail remarquable et qui se sont parfaitement intégrés à la vie communale. Le grandiose rassemblement de camping-cars XXL et l'animation qui en a découlé, malgré les conditions atmosphériques, sont la preuve de l'investissement quotidien de Martine, Guy et Julien. N'hésitez donc pas à aller boire un petit coup du côté du camping, d'autant plus qu'actuellement tous nos bars sont fermés.

10) **Les ordures ménagères** : Mon traditionnel coup de gueule revient inmanquablement au niveau des ordures ménagères où je suis totalement écœuré de voir des gens faire absolument n'importe quoi. Ces gens-là ne méritent même pas que l'on s'occupe d'eux. J'espère qu'ils auront au moins le courage de lire ce bulletin et de bien s'imprégner du cours de rattrapage qui leur est proposé. Mais soyez assurés que nous les pistons et que nous serons impitoyables sur les amendes qui leur seront infligées.

11) **Le budget** : Je voudrais terminer ce mot du maire par une explication concernant le contenu de nos budgets de fonctionnement ou d'investissement. Le Conseil Municipal est là pour faire fonctionner au mieux la commune, la rendre opérationnelle au niveau du personnel et du matériel, l'embellir, restaurer son patrimoine à la demande, faire que l'on a envie de vivre ici dans les meilleures conditions au niveau des différents services proposés. La commune ne gagne pas d'argent quand elle refait la traverse du bourg, qu'elle restaure la halle, la salle des fêtes, le restaurant scolaire, l'église, qu'elle réalise un Espace de Santé Rural, ou qu'elle achète un commerce défaillant. Ce qu'elle va par contre gagner, c'est une certaine attractivité qui va être bénéfique pour nos commerces, nos services de proximité, nos écoles et indirectement pour le budget de la commune par le biais des taxes d'habitation ou taxes foncières. L'idéal est, bien entendu, de savoir récupérer le plus grand nombre possible d'aides pour tous ces dossiers afin d'amoinrir l'endettement de la commune. Il n'est pas exclu, non plus, d'exécuter des travaux qui rapportent comme nous le faisons au niveau des différents appartements que nous louons et que nous restaurons régulièrement. En résumé, une commune n'est pas faite pour réaliser des cagnottes ou gagner de l'argent, mais pour vivre et être attirante.

Sur ces bonnes paroles, je vous souhaite à toutes et tous une bonne santé et de très belles vacances d'été avec, nous l'espérons, un soleil enfin retrouvé !

Joël Constant

#### Equipe de rédaction

Suzu Heselton  
Patricia Davila  
Nicole Penine  
Joël Constant

avec la participation de

Michèle Dudon

#### SOMMAIRE

Dans cette édition :

Le Mot du Maire	Pages 2 à 3
Réunions du Conseil Municipal	Pages 4 à 5
Comptes Administratifs et Budgets	Pages 6 à 9
Communauté de Communes du Pays Ribéracois	Pages 10 à 11
Article : Natura 2000	Page 12
Article : journée pédagogique autour de l'eau	Page 13
Ecoles, Cantine Scolaire, Bibliothèque	Pages 14 à 15
Plans : Espace de Santé Rural (ESR), point sur le projet	Pages 16 à 17
Notre Patrimoine : L'eau	Page 18
Il Était une fois Lisle : l'école maternelle	Page 19
Associations Lisloises	Pages 20 à 24
Renseignements Utiles	Page 25
Les Echos du Bullidour	Pages 26 à 27
Les Informations Diverses	Pages 28 à 29
Nouveautés	Page 30
Etat Civil 2017	Page 31 à 32



Les procès verbaux de toutes les réunions sont disponibles en mairie si vous souhaitez les lire en entier. Un compte rendu sommaire est affiché sur les panneaux communaux après chaque séance.

### **Le 28 novembre 2017**

- Décision modificative au niveau du budget d'investissement de 8000€ du budget ESR à Eglise TC2 ; résiliation du marché avec l'entreprise, mise en liquidation judiciaire, travaillant sur le lot vitrail de l'église.
- Vote sur une augmentation des indemnités au percepteur pour l'aide à la préparation des budgets. Le conseil a voté 10 voix pour un maintien du taux existant et 2 pour une augmentation
- Validation de la modification des statuts de la CCPR : prise de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux aquatiques et Prévention des Inondations); prise d'une 9e compétence (politique de la ville) afin de continuer à toucher la DGF bonifiée de l'Etat
- Avis favorable donné par le conseil pour le recrutement de deux agents recenseurs
- Intégration de parcelles à Petit Bois dans la voirie communale
- Projet Social Intercommunal - des renseignements complémentaires sont demandés afin de constituer un groupe de travail
- Point sur le dossier AD'AP sur l'accessibilité
- Projet d'aménagement du bourg centre : avancement du dossier ; timing du projet ; demande d'aides. L'année 2018 sera consacrée à affiner le dossier présenté par l'Agence Technique Départementale
- Espace de Santé Rural : deux médecins ont confirmé leur installation prochainement à Lisle dans le cabinet médical existant en attendant le nouvel ESR ; un avenant de 12 000€ du maître d'oeuvre, validé par la commission, a été approuvé par le conseil ; annulation du 1er permis de construire et création d'un nouveau dossier à déposer.
- Divers : l'appartement du 2e étage de la mairie va être libéré - état des lieux et annonce sur le bon coin à faire ; les bouchons d'amour : maintien de la possibilité de collecte à la mairie ; Bruno Limerat propose que la cantine scolaire travaille en commun avec celle de Bourdeilles

### **Le 18 janvier 2018**

- Le renouvellement de la convention d'adhésion au pôle santé et sécurité au travail auprès du centre de gestion a été approuvé par le conseil
- Agents communaux : organisation de l'emploi du temps d'un agent en fonction des horaires du car scolaire ; autorisation du conseil pour le recrutement d'un agent à 20h/semaine pour 6 mois à partir du 1er février suite au non renouvellement des contrats aidés ; validation par le centre de gestion du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP
- Déclaration de catastrophe naturelle pour l'année 2016 concernant une dizaine d'habitants lillois - suite au refus par l'Etat et avec le soutien de l'Union des Maires, un recours a été déposé auprès d'un avocat
- Révision des loyers communaux à compter du 1er janvier 2018, le conseil, à l'unanimité, vote pour une augmentation de 1%, liée à l'indice INSEE
- Aide à l'installation des deux nouveaux médecins - le conseil donne son accord à l'unanimité pour une convention entre la commune et les médecins pour l'aide au niveau du loyer du cabinet actuel et pour l'achat du matériel nécessaire au fonctionnement
- Bar « Le Bienvenu » : un état des lieux sur le dossier est fait, la commune souhaite absolument voir le bar ouvrir à nouveau dans le plus court délai
- Orientations budgétaires pour l'année 2018, les commissions doivent présenter leurs projets chiffrés ; un travail sur les comptes administratifs est prévu prochainement
- Divers : AD'AP ; zonages du futur PLUI ; dossier bourg-centre ; fibre optique ; église TC2 & TC3
- Rythmes scolaires - le conseil est favorable à un retour à la semaine de 4 jours à la rentrée 2018/2019



*Les agents communaux taillent les arbres devant la cimetièrre*



*Le nouveau colombarium*



**Les nouveaux médecins lillois** : à gauche le Dr Alain **DELGADO** et à droite le Dr Laurent **BLANCHÉ**.  
Ils sont prêts à vous soigner 6 jours par semaine dans le cabinet actuel avant de s'installer dans le nouvel **Espace de Santé Rural**.



*Le futur Espace de Santé Rural au 13 rue des Banquettes*

### **Le 5 avril 2018**

- Le conseil vote à l'unanimité pour le renouvellement de la convention avec le SATESE pour le suivi du fonctionnement de l'assainissement collectif et de ses lagunes, pour une durée de 4 ans
- Le conseil a décidé d'attribuer la somme de 100€ au stagiaire ayant évolué au service technique début 2018
- Le montant du loyer pour la licence IV appartenant à la commune est fixé à 400€ pour la saison 2018 aux gérants du camping municipal. La somme de 1400€, une partie de la dette des anciens gérants, a été récupérée par le percepteur
- Le plan de financement pour la Tranche Conditionnelle 3, la dernière, des travaux à l'église pour un montant de 150 340,98€ est approuvé par le conseil, qui donne autorisation au maire de solliciter des aides (40% de l'Etat ; 15% de la Région ; 25% du Conseil Départemental avec un autofinancement de 72 604,98€)
- Espace de Santé Rural : la commune peut récupérer la TVA déjà payée sur les factures du projet de 2015 à 2018 ; le conseil autorise le maire à solliciter plusieurs devis pour la garantie dommage ouvrages de l'ESR ; le conseil sollicite une aide de la fondation AGIR du Crédit Agricole en plus des aides de l'Europe et du Département ou, si ce n'est pas possible au niveau de l'ESR, la demande d'aide se fera au niveau de l'église ; 5 ou 6 banques seront sollicitées pour les emprunts
- Achat du bar « Le Bienvenu » et travaux ; assujettissement de l'opération à la TVA ; demande d'aide au Conseil Départemental
- Adoption des différents comptes administratifs et comptes de gestion pour la commune, pour l'assainissement, et pour la ZAE de 2017 et approbation de l'affectation des résultats (*voir pages 6 à 9 pour le détail*)
- Vote du taux des 3 taxes (habitation, foncier et foncier non-bâti). Le conseil a décidé de ne pas augmenter les taux pour l'année 2018
- Présentation des grandes lignes du budget de fonctionnement de la commune (*voir pages 8 & 9*). Les différentes opérations de l'investissement de la commune sont : matériel ; AD'AP accessibilité ; 2e columbarium ; église TC2 et TC3 ; Espace de Santé Rural ; achat du bar et travaux ; achat d'une bande de terrain
- Vote, à l'unanimité, des différents budgets de fonctionnement, d'investissement de la commune, de l'assainissement et de la Zone d'Activités Economiques (*chiffrés sur pages 8 et 9*)
- Le conseil donne son autorisation au maire afin de solliciter différentes banques pour des emprunts pour l'ESR, pour la dernière tranche des travaux de l'église et si nécessaire pour l'achat du bar
- Divers : commission d'appel d'offres et au prochain conseil municipal validation des choix des entreprises pour l'ESR ; location de l'appartement au 2e étage de la mairie ; la voirie ; l'agenda 2019 ; recours catastrophe naturelle 2016 ; projet de la gendarmerie au sujet de la participation citoyenne ; étanchéité à revoir au niveau de la porte latérale de l'église
- Mr Pury, habitant de Lisle, présent à la réunion, félicite les membres du conseil pour la réussite dans le recrutement des deux médecins

### **Le 17 avril 2018**

- Validation du conseil des décisions prises par la commission d'Appel d'Offres pour le choix des entreprises pour chaque lot sur l'Espace de Santé Rural ; le lot 5 pour la couverture est en suspens dans l'attente de précisions des entreprises qui ont fait une offre ; les signatures pour les entreprises retenues se feront le 2 mai ; les travaux commenceront mi-mai ; le choix pour le lot 5 est repoussé pour la garantie dommages ouvrage sont repoussées au prochain conseil municipal ; réflexion sur le calcul des loyers des praticiens pour le futur ESR
- Présentation du rapport du SMCTOM pour l'année 2016
- Des biens sans maîtres de 16m<sup>2</sup> et de 6 670m<sup>2</sup> deviennent la propriété de la commune
- L'abonnement au Journal Paroissial pour la somme de 40€ pour l'année est approuvé (une voix contre)
- Aides à solliciter pour le remplacement de la chaudière qui dessert la mairie et l'école maternelle ; d'autres devis sont à demander
- Divers : la voirie - entretien à l'intérieur des panneaux Lisle en cours à la charge de la commune, hors bourg les travaux sont programmés pour le mois de juin à la charge de la CCPR hors matériaux ; une analyse des coûts des denrées à la cantine démontre que le prix de revient (hors personnel et électricité/eau etc) est à 1,71€ (1,60€ pour janvier à juin et 1,94€ pour septembre à novembre)



COMMUNE	Section de Fonctionnement
Résultat reporté 2017	67 129,41 €
Dépenses réalisées	-518 472,28 €
Recettes réalisées dont excédent reporté	586 495,21 €
Résultat de l'exercice (A)	135 152,34 €
Section d'Investissement	
Résultat reporté 2017	-27 759,44 €
Dépenses réalisées	-186 345,26 €
Recettes réalisées	155 780,35 €
Résultat de l'exercice (B)	-58 324,35 €
Restes à réaliser 2017	
Investissement (travaux)	-46 410,00 €
Subventions / aides financières	44 958,00 €
Total cumulé (C)	-1 452,00 €
Totaux cumulés (D) = (B)+ (C)	-59 776,35 €
Résultat cumulé de l'exercice 2017	
Excédent 2017 à reporter (A)+(D)	75 375,99 €

ASSAINISSEMENT	Section de Fonctionnement
Résultat reporté 2017	83 380,76 €
Dépenses réalisées	-24 228,68 €
Recettes réalisées	27 470,98 €
Résultat de l'exercice (A)	86 623,06 €
Section d'Investissement	
Résultat reporté 2017	30 409,78 €
Dépenses réalisées	-1 792,93 €
Recettes réalisées	6 002,71 €
Restes à réaliser dépenses	-27 000,00 €
Résultat de l'exercice (B)	7 619,56 €
Résultat cumulé de l'exercice 2017	
Excédent 2017 à reporter (A+B)	94 242,62 €

ASSOCIATIONS	SUBVENTIOS 2018
Amicale Laïque	1 600 €
Le Roseau Lislois	370 €
Lisle Tonic	180 €
Comité des Fêtes	2 500 €
Coop Scolaire Maternelle	500 €
Limens JSA club de foot	1 700 €
Coop Scolaire Primaire	550 €
Club de Tennis	400 €
Délégués Départementaux Education Nationale	50 €
Anciens Combattants AFN	160 €
Comité FNACA	80 €
FNATH Brantôme	80 €
Fondation du Patrimoine	75 €
Maires Sans Frontières	120 €
Partenaires en Périgord	80 €
Restaurants du Coeur	100 €
Société Communale de Chasse	510 €
Secours Catholique	50 €
Vivre à Lisle	250 €
Belisle Western	180 €
Osons Bio	50 €
Collège Debet de Tocane	110 €
Association des usagers du collège Debet	50 €
Dotations exceptionnelles : prise en charge des loyers pour l'année 2018 (Cabinet médical)	7 200 €
<b>Total :</b>	<b>16 945 €</b>



ASSAINISSEMENT Fonctionnement			
Dépenses	€	Recettes	€
Charges à caractère général	43 300,00 €	Excédent de fonctionnement antérieur	86 623,06 €
Charges de Personnel	8 500,00 €	Redevance assainissement	18 000,94 €
Dotations aux Amortissements	25 000,00 €	Prime d'épuration	6 000,00 €
Virement à la section investissement	35 617,00 €	Subvention d'investissement	1 793,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>112 417,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>112 417,00 €</b>

ASSAINISSEMENT Investissement			
Dépenses	€	Recettes	€
Subvention amortissement	1 793,00 €	Excédent reporté	34 619,56 €
Charges à caractère général	44 647,00 €	Virement section à section	35 617,00 €
Travaux/étude extension réseau	48 796,56 €	Amortissements autres	25 000,00 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>95 236,56 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>95 236,56 €</b>



### **Petit point sur les finances locales**

En 2017, il n'a été effectué aucun emprunt. Les emprunts réalisés en 2018 (Espace de Santé, Eglise TC3, voire achat et travaux bar) ne commenceront à être remboursés qu'en 2019.

Au 31/12/2017 le capital restant dû était de 525 096 Euros.

Le montant des échéances en 2017 (capital et intérêts) s'élevait à 76 051€.

En 2019 ce montant sera de 56 111€. Ce « gain » de 20 000 € couvre pour ainsi dire les nouveaux emprunts de l'année 2018 : annuité pour l'espace de Santé environ 20 000 € et annuité pour l'église environ 6 000 €. Mais rappelons à nouveau que l'échéance de 20 000 € pour l'ESR sera réglée par l'association du corps médical et correspondra à une recette budgétaire supplémentaire qui viendra compenser l'augmentation de l'endettement de la commune. Nous sommes exactement dans le même cas que la Communauté de Communes du Ribéracois qui va emprunter 640 000 € pour la maison Familiale Rurale de Siorac de Ribérac et qui touchera en compensation des loyers pour le montant de l'annuité à payer.

Rappelons enfin que les taux de prêts proposés par les différentes banques sont actuellement à un niveau assez bas et il serait dommage de ne pas en profiter pour le bien-être et le dynamisme de notre commune.



## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	€	% du total		€	% du total
Charges à caractère général	225 650,00 €	34,57 %	Excédent antérieur reporté	75 375,99 €	11,55 %
Charges de Personnel	200 004,00 €	30,64 %	Atténuations de Charges : Remboursements sur rémunérations	1 500,00 €	0,23 %
Atténuations de Produits	39 000,00 €	5,98 %	Produits des services	51 200,00 €	7,84 %
Virements à la section d'investissement	64 506,00 €	9,88 %	Autres produits de gestion	29 500,00 €	4,52 %
Autres charges de Gestion	92 315,00 €	14,14 %	Impôts et taxes	275 857,00 €	42,26 %
Transferts entre sections	3 024,00 €	0,46 %	Dotations et participations	218 756,00 €	33,52 %
Charges Financières	17 200,00 €	2,64 %			
Charges exceptionnelles	1 000,00 €	0,15 %	Autres Produits financiers	10,01 €	0,00 %
Dépenses Imprévues	10 000,00 €	1,53 %	Produits exceptionnels	500,00 €	0,08 %
<b>Total Dépenses</b>	<b>652 699,00 €</b>	<b>100 %</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>652 699,00 €</b>	<b>100 %</b>

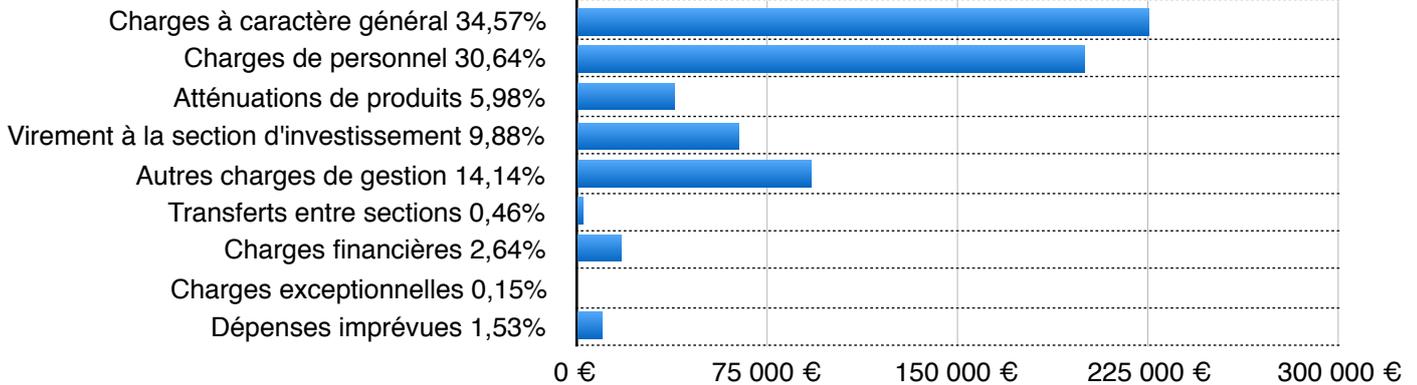
## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

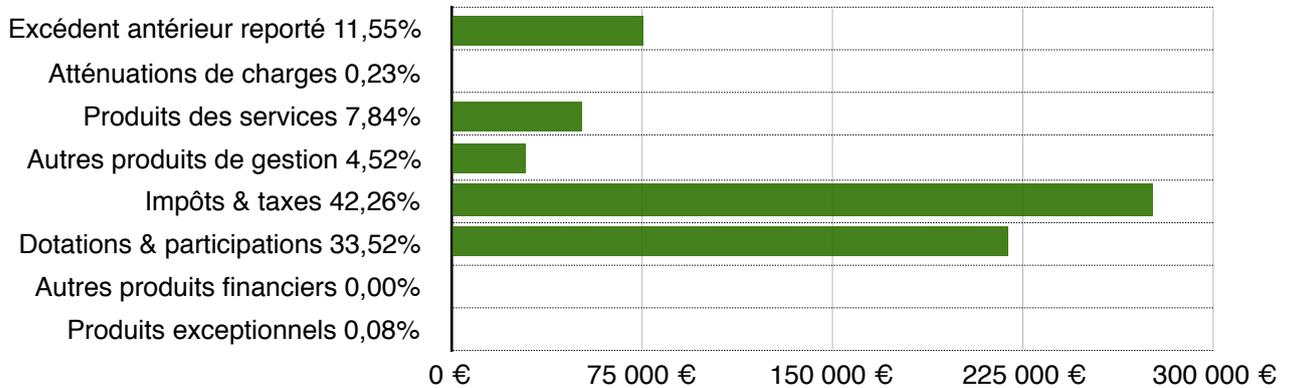
	€	% du total		€	% du total
Opérations Financières	113 324,35 €	8,67 %	Recettes diverses	160 048,36 €	12,24 %
Achat de Matériel divers (achat bureau médecins; achat tracteur tondeuse; matériels de voirie & signalétique; bornes incendie; autres immobilisations corporelles; vélux salle des fêtes, plaque vibreuse pour la voirie, radiateurs logements communaux et APS, adoucisseur cantine, chaudière mairie/maternelle )	31 430,00 €	2,40 %			0,00 %
Travaux d'Accessibilité	27 651,65 €	2,12 %	Subventions / Travaux d'Accessibilité	20 316,00 €	1,55 %
Columbarium	14 000,00 €	1,07 %	Subventions Travaux église TC2 RAR 2017	44 958,00 €	3,44 %
Eglise TC3	150 341,00 €	11,50 %	Subventions/emprunt Travaux église TC3	150 341,00 €	11,50 %
Espace de Santé Rural	889 306,00 €	68,04 %	Subventions/emprunt Espace de Santé Rural	878 736,00 €	67,23 %
Achat bâtiment (reprise commerce) + travaux	75 000,00 €	5,74 %	Subvention/emprunt achat bâtiment + travaux	52 653,64 €	4,03 %
Achat bande de terrain	6 000,00 €	0,46 %			0,00 %
<b>Total Dépenses</b>	<b>1 307 053,00 €</b>	<b>100 %</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>1 307 053,00 €</b>	<b>100 %</b>



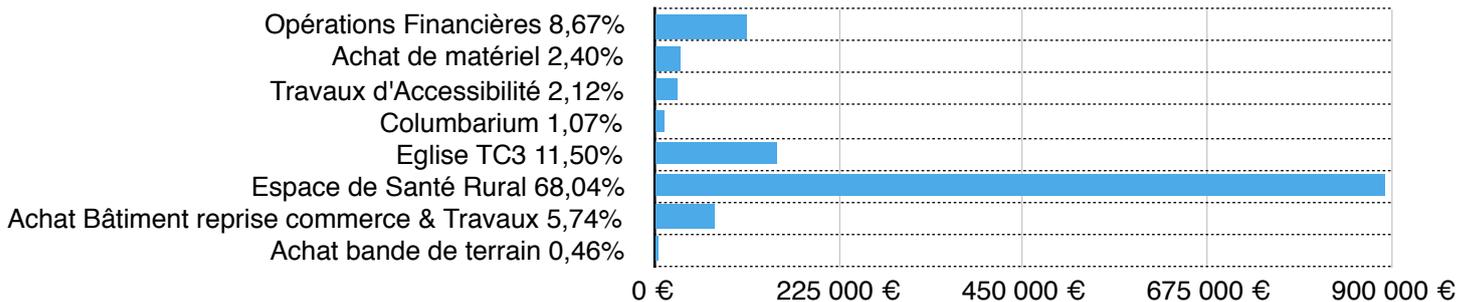
## DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



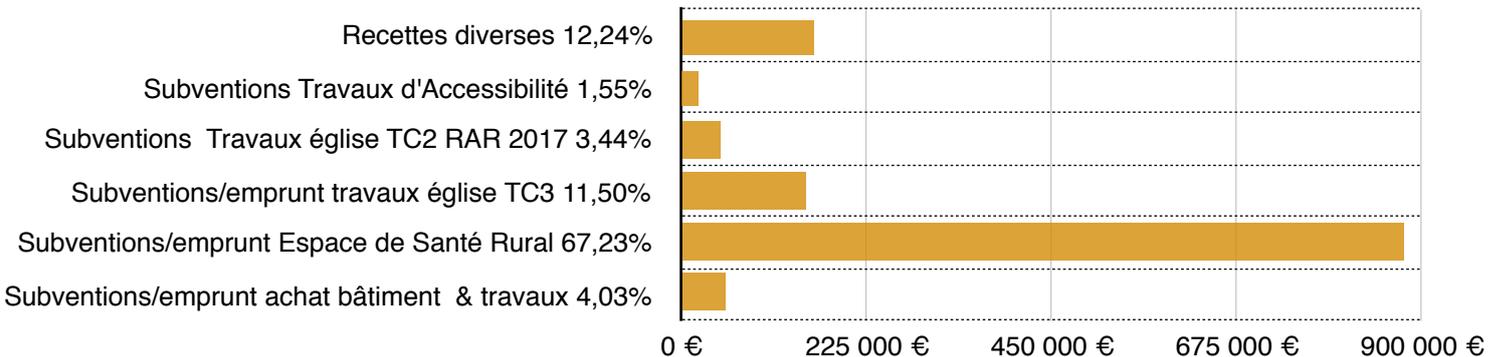
## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



## DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



## RECETTES D'INVESTISSEMENT





## Réunions CCPR (Conseil communautaire)



**19/10** : Réunion à St Aulaye pour la future fusion Communauté de Communes du Pays Ribérais et Communauté de communes du Pays de St Aulaye

**14/11** : CAF Périgueux : dossier de renouvellement de l'agrément « relais assistantes maternelles »  
Bureau CCPR à Verteillac

**Conseil communautaire exceptionnel à Verteillac :**

Modification des statuts dans le cadre de la loi NOTRE

**20/11** : CCPR Ribérac pour les projets communaux au niveau des contrats de ruralité

**21/11** : Commission enfance jeunesse à Ribérac

**22/11** : Bureau CCPR à Ribérac

**27/11** : Réunion CCPR : Définition des zonages pour les futurs PLUi

**29/11** : Réunion vice-présidents de la CCPR à Ribérac : devenir des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ?

Réunion à la Préfecture avec l'Inspection Académique et les responsables scolaires des Communautés de Communes : le tissu scolaire

**04/12** : **Conseil communautaire à St Méard de Dronne**

**12/12** : Syndicat de rivières à Celles

**15/12** : Fête des lumières à Verteillac (organisation CCPR)

**13/01** : Vœux CCPR à St Paul de Lizonne

**22/01** : Bureau CCPR à Ribérac

**29/01** : CCPR et CCPSA (St Aulaye) : groupe de travail « service à la population »

**30/01** : **Conseil communautaire à Celles :**

Transfert de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et de la Prévention pour les Inondations) au SRB Dronne et SM du Bassin de l'Isle ; Instauration de la taxe GEMAPI ; Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services Publics (SDAASP) ; Tarifs de location du matériel de la CCPR pour l'organisation de manifestations ; Adhésion à l'ATD (Agence Technique Départementale) pour la dématérialisation des actes règlementaires ; Foyer d'hébergement à énergie positive à Siorac : choix des entreprises ; Dossier DETR pour la re-qualification du Musée des Tourbières de Vendoire ; Grille tarifaire du village de gîtes de Beauclair ; Réalisation d'un City-Stade à Tocane ; Tarifs au centre VTT : Rythmes scolaires à la rentrée 2018 (retour aux 4 jours) ; Tarifs pour le camp « ados » ; Tarifs des actions d'autofinancement « ados » ; Tarifs applicables pour « faites vos vacances » (ateliers culturels et sportifs, spectacles, films, conférence pendant les vacances de février) ; Dissolution du budget du Centre Social et Culturel de la CCPR ; Anticipations de crédits d'investissement ; Créations de postes et modification du tableau des effectifs.

**20/02** : Bureau CCPR à Ribérac





**28/02 : Conseil communautaire à Ribérais :**

Désignation des délégués des communes de St Sulpice de Roumagnac et Douchapt au SMCTOM ; Désignation des délégués de Douchapt et de la Chapelle-Montabourlet au SRB Dronne ; Création d'un poste de Conseiller Communautaire délégué à l'urbanisme ; Adhésion de la commune de St André de Double au SRB Dronne ; Modification du tarif de facturation de l'électricité de l'aire d'accueil des gens du voyage ; Convention de prestation de services avec le SCOT du Pays Périgord Vert ; Location de l'espace du Donzac à St Sulpice de Roumagnac ; BEPOS de Siorac (attribution définitive des lots) ; Création d'une régie pour l'office de tourisme CCPR ; Convention avec le CD24 pour « L'été actif » ; Régie de recettes pour le festival des énergies ; Convention pour la mise en œuvre d'une stratégie de veille foncière ; Aménagement de l'Espace innovant de bureaux à Tocane ; Différents comptes administratifs (SPANC, Unité de traitement des matières de vidange, Centre social et culturel, ADS (urbanisme), Lotissement Hauts de Dronne, ZAE Tocane et Villeteureix, village de gîtes de Beauclair, office de tourisme, budget principal) ; Attributions de compensations ; Transfert actif / passif du centre social ; Anticipation de crédits d'investissement.

**14/03 :** SIVOS Tocane

**21/03 :** Bureau CCPR à Ribérais

**28/03 :** CCPR arbitrages budgétaires

**29/03 : Conseil communautaire à Champagne-Fontaines :**

Présentation du projet de méthaniseur à St Pardoux de Dronne par la SCAR ; Désignation de deux délégués titulaires et suppléants pour les communes de St Vincent de Connezac et Tocane au SMBI ; Rapport d'activités du SMCTOM ; Modification du périmètre du site Natura 2000 « Côteaux de la Dronne » ; Protocole d'accord CCPR/ MFR du Ribérais pour prise en charge intégrale de l'emprunt de 640 000 € sur la base d'un loyer annuel de 26 500 € ; Contentieux au tribunal administratif ; BEPOS Siorac ; Attribution du lot n°2 ; Modification de postes au tableau des effectifs ; Prise en charge des frais pédagogiques ; Rapport sur les orientations budgétaires ; Tarifs semaine multi-active, spectacle bibliothèque et vente de produits touristiques ; Organisation de la saison 2018 pour les piscines intercommunales ; Moulin du Pont à Montagrier ; Prorogation du délai concernant les travaux liés à la continuité écologique (+ 5 ans).

**03/04 :** Réunion bureau CCPR à Ribérais

**12/04 : Conseil communautaire à Tocane St Apre :**

Modification des statuts du SRB Dronne ; Désignation des délégués de la commune de St André de Double au SRB Dronne ; Tarification de la mise à disposition du matériel de prêt de la CCPR ; Accueil d'une stagiaire pour le service développement économique ; Présentation des 9 budgets concernant la CCPR ; Affectation des résultats et vote de ces 9 budgets ; ZAE Tocane, ZAE Villeteureix, unité de traitement des matières de vidange, lotissement Hauts de Dronne, SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), office de tourisme, village de Beauclair, Service ADS (urbanisme), budget principal ; Investissement - 1 280 471 € en plus du BEPOS de Siorac dont 548 000 € pour la voirie ; Adoption des taux de fiscalité des ménages 2018 : +1.5 % (TH,FB,FNB) ; Adoption du taux de la cotisation foncière unique 2018, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui passe de 12.09 % à 11.91 % ;

Emprunt de 640 000 € pour Siorac.



*Camion SOLiHA : Solidaires pour l'Habitat*



*GERMINAL PEIRO à Ribérais sur le désenclavement et le développement numérique du territoire le 27 mars*



*Les Journées Européennes des Métiers d'Art à Ribérais*



## « Vallée de la Dronne de Brantôme à sa confluence avec l'Isle »



La Vallée de la Dronne, de Brantôme à sa confluence avec l'Isle, fait partie du réseau européen Natura 2000. Avec ce réseau, l'Union européenne a souhaité distinguer des sites remarquables par la présence de milieux naturels d'exception et d'espèces rares.

Sur 120km, dans la Dronne et dans sa vallée inondable, on trouve le Chabot, la Grande alose, la Cistude d'Europe, le Culvris des marais, la Loure d'Europe, des prairies et forêts alluviales... En tout, ce sont neuf habitats aquatiques et terrestres et vingt-deux espèces d'intérêt communautaire qui sont dénombrés dans plus de 6000ha de vallée où l'on peut observer bien d'autres richesses naturelles. C'est aussi un espace de promenade et de détente où s'expriment des usages divers, agricoles ou non, compatibles avec la préservation de l'environnement.

Pour conserver cette qualité environnementale un certain nombre d'actions positives pour l'environnement doivent être menées : restauration de milieux naturels et de prairies humides, par exemple, par des fauches ou un pâturage adapté ; restauration des haies ou bosquets ; restauration des mares, suivis d'espèces ou encore information et communication. La charte Natura 2000 de la Vallée de la Dronne et les contrats Natura 2000 ouvrent des possibilités aux propriétaires, aux exploitants agricoles ou aux collectivités qui souhaiteraient s'engager de manière volontaire dans ces actions. Des fonds européens et de l'Etat sont mobilisables à cette fin. La charte Natura 2000 propose quant à elle une liste de bonnes pratiques permettant de préserver les milieux naturels : ne pas utiliser de phytosanitaires, maintenir les boisements naturels et les haies, préserver les zones de refuge pour les animaux, privilégier les techniques végétales...

D'une manière générale, EPIDOR, qui anime le site Natura 2000 Vallée de la Dronne à l'aval de Brantôme, et les syndicats de rivière locaux, qui l'accompagnent dans cette démarche, souhaitent susciter une prise de conscience de la qualité environnementale de la vallée de la Dronne. Plusieurs outils d'information et de sensibilisation seront mis en œuvre, tel le site internet [www.natura2000-isle-et-dronne.fr](http://www.natura2000-isle-et-dronne.fr), et un important travail de terrain se déroulera sur plusieurs années.

### Contacts

**Animation du site Natura 2000**  
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne - EPIDOR  
Place de la Laiterie 24 250 Castelnaud la Chapelle - 05 53 29 17 85 - [epidor@eptb-dordogne.fr](mailto:epidor@eptb-dordogne.fr)

**Animation locale**  
*Partie Périgourline*  
Syndicat Mixte de Rivières de la Dronne  
9 ter rue Coulbou - 24 600 - RIBERAC - 05 53 91 98 78

*Parties Charentaises (15 et 17) et Gironde*  
Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant de la Dronne aval  
Mairie Place de l'Hôtel de ville - 16210 CHALAIS - 05 45 98 58 61



## Natura 2000 Vallée de la Dronne

De Brantôme à sa confluence avec l'Isle

*Richesse d'un cadre de vie*



A la fin de la journée pédagogique sur les écosystèmes aquatiques à l'étang de Puymaurin



**Jeudi 5 avril** s'est déroulée **une journée pédagogique** (organisée par la commune) sur les thèmes « écosystèmes aquatiques » et « les poissons de nos rivières et nos étangs ».

Une première approche s'est déroulée dans les 3 classes de l'école primaire. Après la présentation d'un diaporama « au fil de l'eau » exposé par Mr Mathieu Ronze (technicien rivières du SRB Dronne) les élèves de l'école primaire ont recherché avec curiosité et enthousiasme dans des sédiments de rivière, de drôles de petites bêtes appelées « macro-invertébrés ».

Un repas à base de poissons de nos rivières et étangs a ensuite été servi à la cantine scolaire. Enfants, enseignants, organisateurs et accompagnateurs de cette journée, ont partagé et apprécié ce moment de convivialité.

L'après-midi, une animation de pêche s'est déroulée à l'étang de Puymaurin dans le cadre des TAP (CCPR).

Sous un soleil généreux, les 31 enfants, encadrés par groupes de 2 ou 3, par les bénévoles et membres de l'AAPPMA « le Roseau Lislois » qui avaient préparé les cannes et les montures nécessaires, ont reçu leur « permis de pêche » nominatif offert par la Fédération de Pêche de la Dordogne (valable toute l'année, sur toute la France « valeur 6 € ») ainsi que le guide de la pêche 2018 (règlementation et informations sur le milieu aquatique).

En quelques minutes, les cris de joie ont explosé. La pêche s'annonçait fructueuse...

Chacun d'entre eux est reparti (non peu fier), en soirée, avec « une truite ».

Merci à tous les organisateurs, enseignants, accompagnateurs et partenaires pour cette excellente journée.





## ÉCOLE MATERNELLE

### INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE DE SEPTEMBRE 2018 :

Les inscriptions commenceront dès le 2 mai 2018. Après avoir fait l'inscription de l'enfant auprès de la mairie, il faudra prendre rendez-vous avec la directrice, Mme BEUROIS-HARAMBERRY Loré, à la sortie des classes, ou par téléphone au 05.53.04.54.66 (laissez un message).

Pour l'inscription, il faudra se munir :

- du certificat d'inscription délivré par la mairie,
- d'une photocopie du carnet de santé pour les vaccinations obligatoires et d'une photocopie du livret de famille.
- Si l'enfant a déjà été scolarisé, un certificat de radiation de l'ancienne école sera demandé.

Comme l'année dernière, une matinée d'accueil est prévue le mercredi 20 juin afin que les enfants et les parents prennent connaissance des lieux et fassent connaissance avec la maîtresse.

Pour **l'accueil des enfants de plus de 2 ans, nés en 2016**, l'école maternelle met en place une scolarisation adaptée et progressive (sous certaines conditions) pour les élèves de Toute-Petite-Section (TPS). Donc n'hésitez pas à contacter la directrice pour en savoir plus.

### Au programme de l'école maternelle de Lisle pour la fin de l'année scolaire 2017-2018 :

1. Sortie au Musée d'Art et d'Archéologie du Périgord à Périgueux : Le 6 avril, les deux classes de l'école vont explorer le thème des animaux. Visite et ateliers sculpture attendent nos petits artistes.
2. Projet équitation à Bourg-des-Maisons : les élèves auront 4 séances découverte autour des poneys : les shetlands. Il s'agira d'approcher l'animal sans avoir peur, de le brosser et le préparer pour le monter.
3. Festival de « La Vallée s'emporte » : en mai, Annesse-et-Beaulieu nous attend pour une journée entière durant laquelle les enfants assisteront à deux spectacles et participeront à des ateliers.



Sortie 1



Sortie 2



Sortie 3

Un grand merci de la part des enseignants et des enfants à **l'AMICALE LAÏQUE DE LISLE** pour avoir financé les 4 séances d'équitation. Tous les autres projets de l'année ont été financés par l'association de l'école maternelle « Lisle aux enfants ».

Merci également à la CCPR (Communauté de Communes du Pays Ribéracois) et à la mairie qui nous octroient chaque année des subventions conséquentes pour mener à bien nos projets et faire fonctionner l'école dans les meilleures conditions possibles.



### Actualités du Restaurant Scolaire

Dépenses récentes ou à venir très prochainement :

- ✦ Remplacement de la chaudière à gaz (2017)
- ✦ Remplacement du lave vaisselle (2017)
- ✦ Achat d'un réfrigérateur (2017)
- ✦ Achat d'un nouvel adoucisseur (2018)
- ✦ Achat d'une armoire réfrigérante pour la rentrée 2018

#### Menu Bio de Janvier

- Carottes râpées
- Blanquette de veau
- Riz
- Yaourts

(Tous les produits de ce menu sont locaux)

La cantine scolaire a proposé aux enfants :

- Le jeudi 21 décembre un repas de Noël a été servi aux enfants
- La galette des rois le jeudi 4 janvier
- Parmi les plats les plus appréciés des enfants : le poulet au curry

#### MENU de NOEL

- Velouté de châtaignes
- Gigot d'agneau
- Pommes Dauphines
- Salade/Fromage
- Bûche de la boulangerie Meynard
- (Merci au comité des fêtes qui a offert le dessert)





**BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE**

Horaires d'ouverture au public :

Période scolaire :

Mardi 10h / 12h – 15h30 / 16h30

Jeudi 15h30 / 16h30

Vendredi 9h30 / 11 h 30 – 15 h 30 – 16 h 30

Période vacances :

Mardi 10h / 12h

Mercredi 10h / 12h

Jeudi 11h / 12h

Les enfants de l'école maternelle sont reçus le lundi matin, et ceux du primaire le vendredi.

Nous rappelons à nos lecteurs qu'ils peuvent, s'ils le désirent, réserver directement les ouvrages qui les intéressent, via le site de la BDP24 qui nous les fera parvenir dès que possible ou nous informer de leurs souhaits : [www.biblio.dordogne.fr](http://www.biblio.dordogne.fr)

Le portage à domicile se fait sur demande pour les personnes ne pouvant se déplacer :

Il suffit de laisser un message au n° de téléphone : 05 53 04 51 77

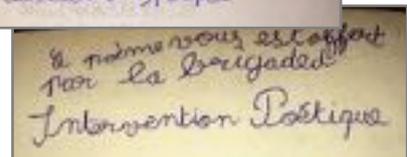
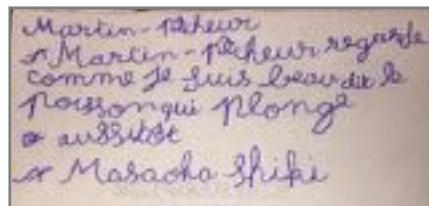
**TAP (Temps d'Activités Périscolaires)**

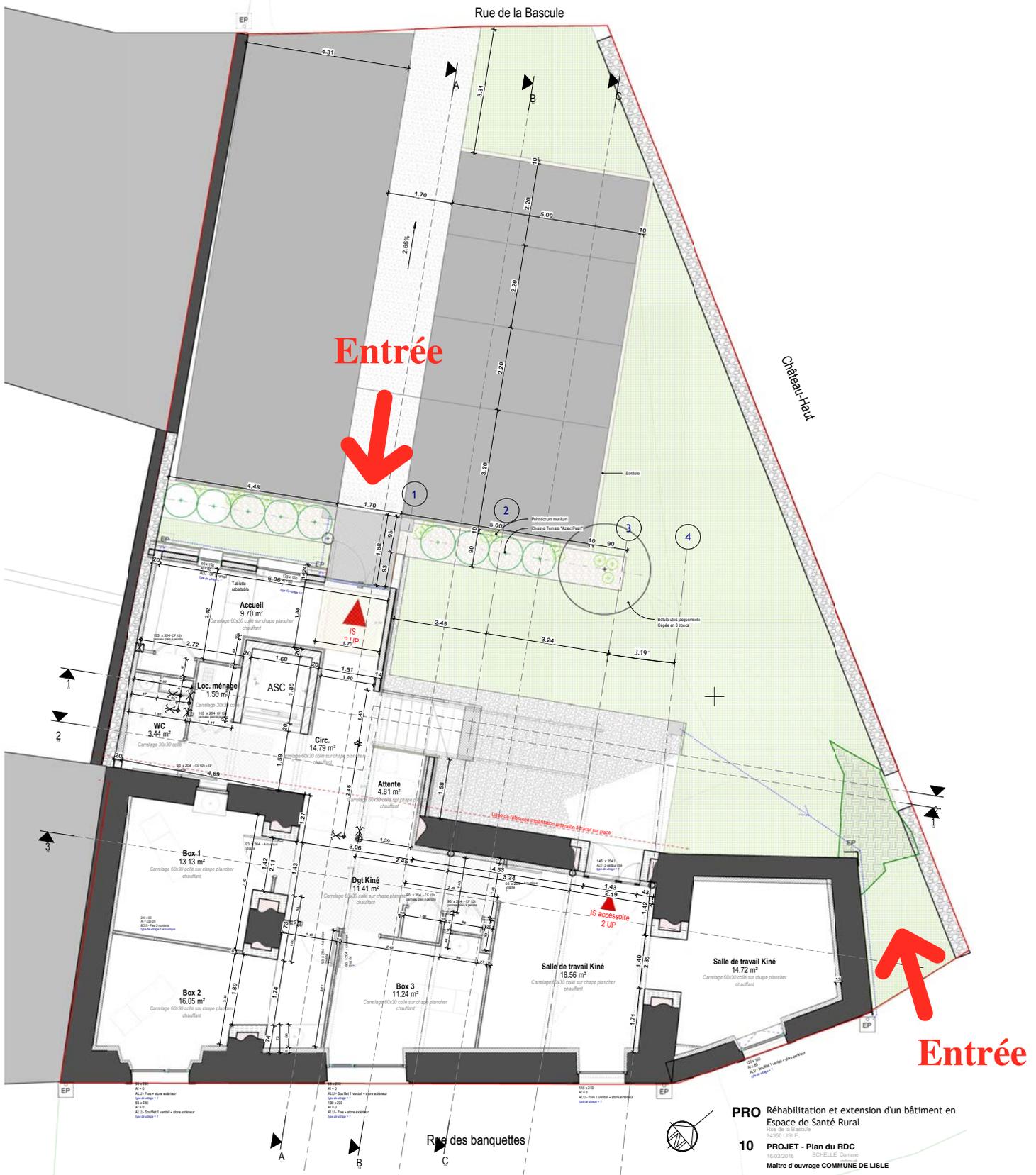
Lors du Conseil Communautaire du mercredi 28 février 2018 à Ribérac, (délibération 2018/11), une décision a été prise concernant les rythmes scolaires applicables à la rentrée 2018 sur l'ensemble du territoire de la CCPR. Tous les différents partenaires ont été consultés : familles, conseils d'écoles, conseils municipaux. Les parents ont répondu à 56,84 % : 61,97 % de ce pourcentage se sont positionnés pour la semaine à 4 jours, 35,47 % pour la semaine à 4 jours et demi et 2,56 % se sont abstenus. Au niveau des conseils d'écoles, 9 sont favorables à la semaine de 4 jours, 2 à la semaine de 4 jours et demi, 2 sont partagés. En ce qui concerne les conseils municipaux, à ce jour, 36 conseils municipaux ont délibéré, 29 se sont prononcés pour la semaine de 4 jours, 6 pour la semaine de 4 jours et demi et 1 est partagé. Il appartient de préciser que la décision finale relève de Mr l'Inspecteur d'Académie de la Dordogne. Après un débat entre les conseillers communautaires, il est décidé à la majorité de revenir à la semaine de 4 jours : 58 votants, (45 pour, 10 contre, 3 abstentions).

**ECOLE PRIMAIRE**

Cette année, l'école élémentaire de Lisle s'est vue décerner le label « école en poésie ». Cette distinction a été accordée à l'école, grâce aux élèves de CE1 CM1 (voir images ci-dessous Chez Laure, le salon de coiffure).

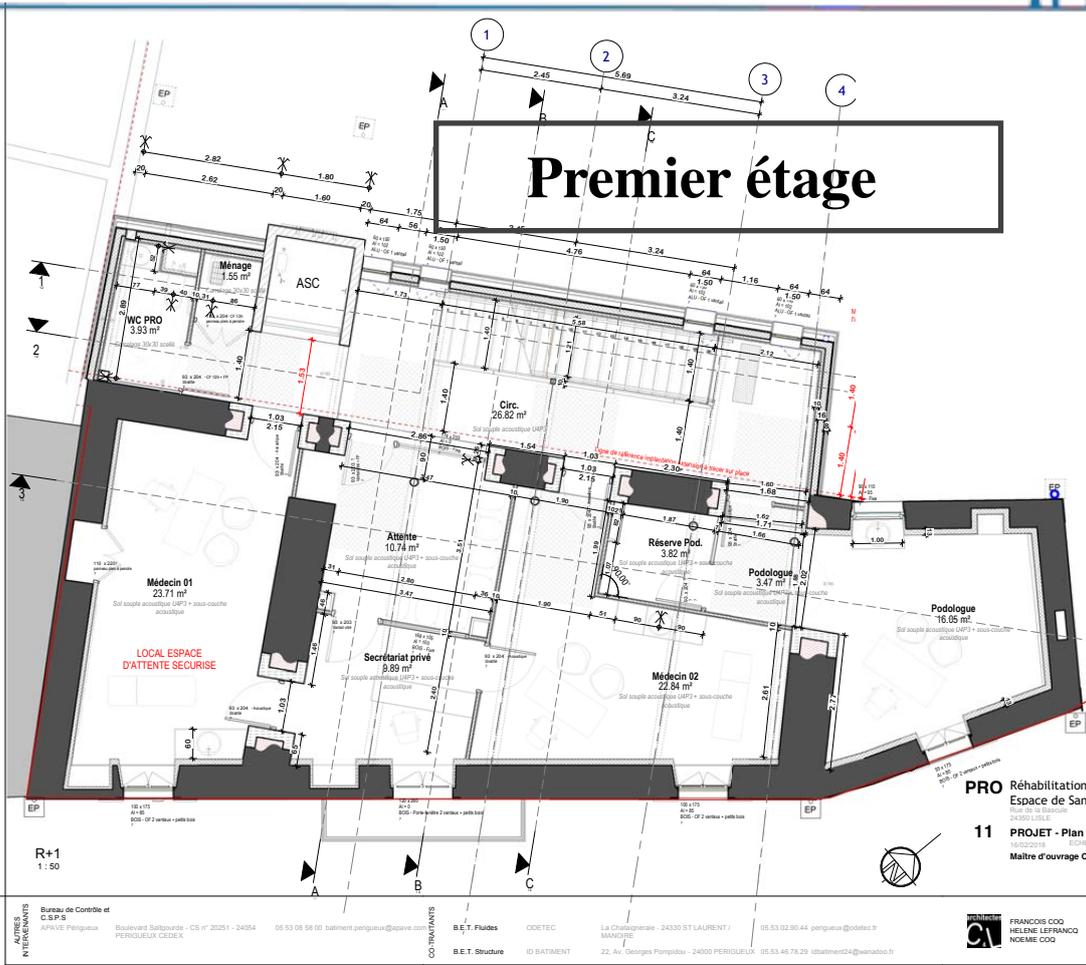
D'autres projets voient le jour dans notre petite école : des sorties culturelles (festival Ombres et Lumières à La Vallée), visite du musée Vésunna. Il y a également des projets sportifs : acro-sport (en images en bas à la salle des fêtes de Lisle), écriture corporelle en partenariat avec le collège et sorties à la piscine de Ribérac.





**PRO** Réhabilitation et extension d'un bâtiment en Espace de Santé Rural  
**10** PROJET - Plan du RDC  
 16/02/2018 ECHELLE: Commune  
 Maître d'ouvrage COMMUNE DE LISLE

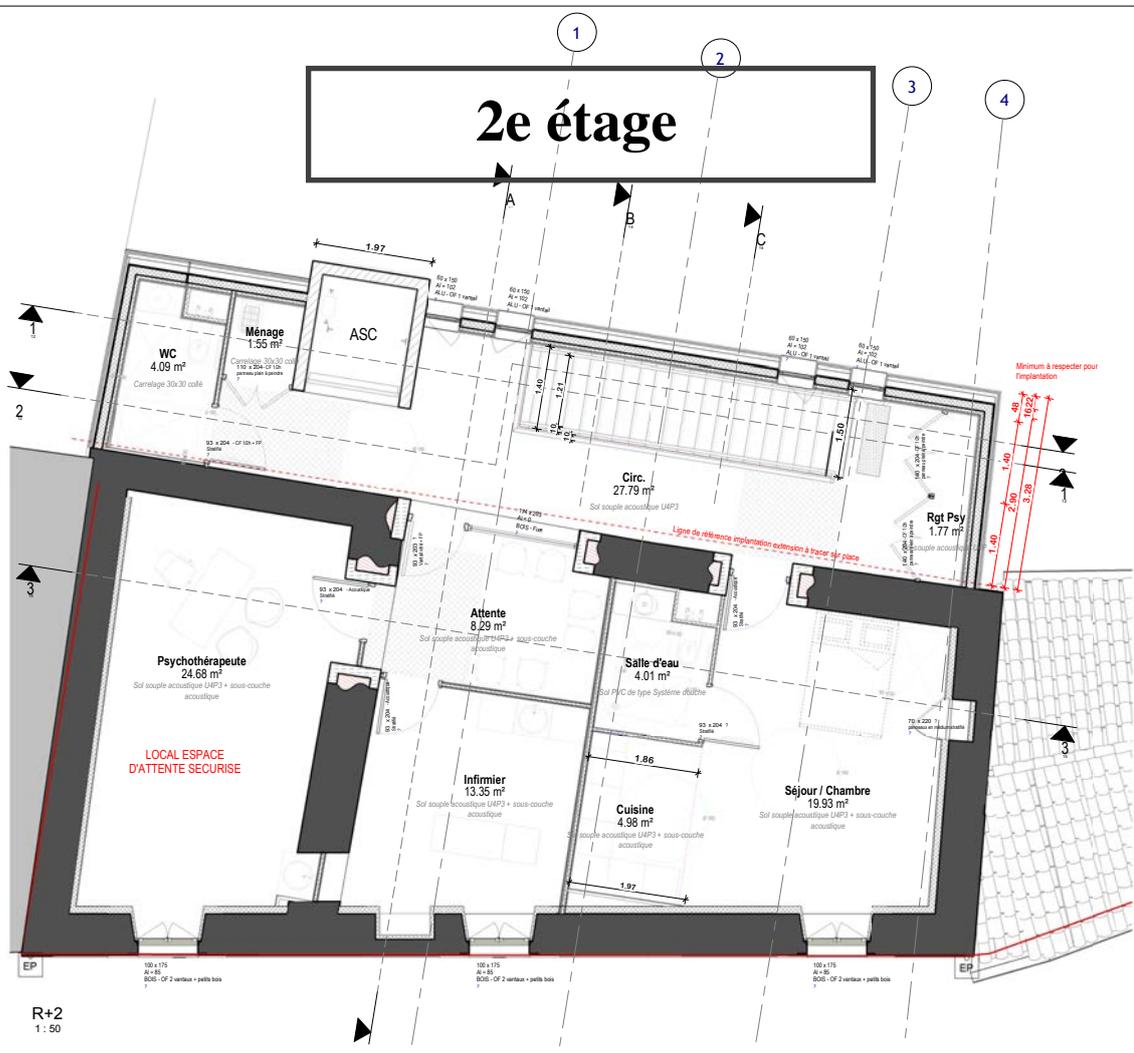
# Plan du rez-de-chaussée de l'Espace de Santé Rural



Devant l'interdiction de construire sur la partie arrière du futur Espace de Santé Rural sous peine d'obligation de fouilles archéologiques liées à un coût non négligeable et à une incertitude quant aux aides possibles, il a été décidé de revoir le projet de cette maison de santé au niveau de l'occupation dans l'espace.

Le logement social prévu au deuxième étage à la location a été déprogrammé. Les praticiens occuperont donc l'ensemble des bâtiments : Kinés au rez-de-chaussée, médecins et pédicures-podologues au 1er étage, infirmières et psychomotricienne au 2ème étage. A ce même étage sera situé l'appartement réservé aux remplacements et aux formations, voire aux différentes réunions indispensables à l'équipe médicale.

**PRO** Réhabilitation et extension d'un bâtiment en Espace de Santé Rural  
**11** PROJET - Plan du R+1 et R+2  
 Maître d'ouvrage COMMUNE DE LISLE



Le projet de santé n'a absolument pas bougé quant à lui et regroupera le même nombre de professionnels qu'à l'origine. La différence entre les 2 projets n'est que d'environ 15 m² en moins (340 m² au lieu de 353 m²)

L'estimation financière passe de 845 864,31€ à 732 279,27€ soit une économie réalisée de 113 585,04 €.

L'appel d'offres a permis également de réaliser une nouvelle économie d'environ 30 000€ par rapport à l'estimation du maître d'œuvre.

Le commencement des travaux est prévu pour début juin.



Nous vous proposons de découvrir les différents points d'eau de la commune et vous invitons à nous rejoindre au Foirail en haut de la place des Banquettes pour commencer notre circuit pédestre intra-muros.

Nous allons au cours de ces découvertes trouver les points d'eau sous différentes formes :

- **de lavoir** : il s'agit d'un bassin souvent public et gratuit, en général alimenté par de l'eau naturelle, ayant pour vocation de rincer le linge après l'avoir lavé.
- **de puits** : soit naturel constitué d'un trou vertical creusé par les eaux de ruissellement, soit à eau construit avec des outils à main et permettant l'exploitation d'une nappe d'eau souterraine. L'eau peut être remontée par un seau, une pompe manuelle ou non.
- **de pompe** : dispositif permettant d'aspirer et refouler un fluide, la plus ancienne étant celle à godets.
- **de fontaine** : construction généralement accompagnée d'un bassin d'où jaillit de l'eau, naturelle quand elle est alimentée par une source.
- **de source** : endroit où l'eau sort naturellement de terre, souvent à l'origine d'un cours d'eau

Dans un premier temps dirigez vous vers la sortie du bourg en direction de Brantôme. Dans le jardin de l'ancienne école de filles, se trouve un puits érigé à la demande de la Directrice en 1932 (cf notre numéro 55 de novembre 2011). Face à celui-ci de l'autre côté de la route, se trouve une allée menant à divers jardins. Engagez vous un peu dans celle-ci et vous découvrirez sur votre gauche de l'eau qui s'écoule jusqu'à un petit lavoir méconnu de bien des lislois.

Après avoir fait demi-tour en direction du centre bourg, sur votre droite entre deux habitations, se trouve un petit passage menant à des jardins. Là vous verrez à même le sol un simple trou muré, un puits contenant de l'eau, comme vous pourrez ensuite en observer de nombreux dans les jardins ou au cours de nos déambulations.

Poursuivez jusqu'à la place de la Halle. Au cours de différents travaux sur celle-ci ou lors de la dernière réfection de la chaussée, la fontaine de la Halle a été (re)mise à jour. Il y a encore une vingtaine d'années, contre le mur limitrophe du château bas se trouvait une pompe. Les événements précisent qu'en mars 1931 la mairie reçoit « une demande des frères H. limonadiers pour que leur soit accordée l'autorisation de placer à leurs frais, une prise d'eau au puits de la halle, voisin de leur usine, pour leur seul usage. Le conseil donne son accord, l'eau étant abondante il n'y a pas lieu que cela puisse porter préjudice aux autres usagers ». Le mois suivant, la mairie reçoit l'accord du Préfet autorisant les dits limonadiers à poser à leurs frais, une pompe pour usage personnel. La concession est accordée pour 5 ans moyennant une redevance annuelle de 1F et les frais de timbres à leur charge.

Il convient de noter qu'un puits (bouché) se trouvait non loin de là, dans le jardin du cabinet dentaire actuel.

Traversez la place et prenez les petites ruelles pour aboutir au Bullidour. Avant d'y arriver, à vos pieds, vous constaterez la présence constante d'eau canalisée. Arrivés au lavoir, vous pourrez observer de nombreuses remontées d'eau, l'ensemble se déversant de l'autre côté de la route et donnant naissance à la Donzelle du Bullidour bordant de nombreux jardins. Ceux-ci sont pour la plupart bordés de ruisseaux issus de nombreuses sources, ils possèdent également de ces puits, simples trous permettant l'accès à l'eau ici omniprésente.

Continuez en direction de la place de la liberté, mais tournez rapidement dans l'allée de Labrousse.

A son départ sur la gauche un bassin, ainsi que dans le jardin du restaurant scolaire. Tout le long de cette allée des ruisseaux de part et d'autre aboutissent à la Dronne.

Nous vous invitons à vous attarder dans cette allée, savourant la nature jusqu'à notre prochain rendez vous à cet endroit . (NB Vous pourrez nous y attendre, ce ne sera pas encore l'hiver).





### Nous poursuivons ici l'historique des événements concernant l'école maternelle.

En décembre 1976, le conseil doit se prononcer sur la création d'une école maternelle à deux classes dont la deuxième serait installée dans le bâtiment de l'ex centre post scolaire. Ceci permettrait de recevoir les enfants dès l'âge de deux ans. L'entrée en fonction est prévue à la rentrée de septembre suivant et nécessite le recrutement d'une femme de service à mi-temps.

En octobre 1977, le conseil en constate le fonctionnement, la directrice Mme Lort demande l'installation du téléphone. Il est par ailleurs décidé de démolir le mur bordant le jardin de la maternelle et d'apposer une plaque donnant le nom d'Antoine Cruveiller à l'école. (\*)

Deux ans plus tard, trois devis sont faits pour l'installation du chauffage central desservant la maternelle et la mairie, avec une demande de complément d'informations sur la qualité et la puissance du matériel. Ce sera Mr C. de St Pierre de Côte qui sera retenu.

La classe enfantine sera réaménagée (peinture, ponçage du plancher,...) avant la rentrée de septembre 1984. L'année suivante, Mme Lalanne est remplacée et à la rentrée 1986 ce sont Mmes Lort et Lassimouillas qui quittent la commune.

Novembre 1989, les WC de la cour de la maternelle sont démolis et le lambris du préau (salle de motricité actuelle) est remplacé. En janvier suivant, le remplacement du grillage et le changement de porte donnant sur la pièce d'eau s'avèrent nécessaires, des flaques d'eau se forment dans la cour.

En mai 1995, un projet de réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie impact l'organisation des classes de la maternelle avec annexion d'une partie de la petite classe pour y placer le bureau du maire.

(\*) Antoine Cruveiller maire de 1948 à fin février 1977



### Dons pour aider à la restauration de l'église St Martin Dernière possibilité !

Si vous voulez faire un don pour aider à financer la restauration de notre église, merci de vous adresser à la mairie où les bons de souscription peuvent être retirés, sachant que le projet va bientôt s'achever et que c'est votre dernière possibilité de participer à cette restauration.

Vous pouvez également vous rendre sur le site internet de la Fondation du Patrimoine pour faire un paiement sécurisé [www.aquitaine.fondation-patrimoine.org](http://www.aquitaine.fondation-patrimoine.org) dans la rubrique « tous les projets ».

**Au titre de l'impôt sur le revenu, les donateurs bénéficient d'une réduction d'impôt à hauteur de 66% du montant de leur don, dans la limite de 20 % du revenu imposable.**

**Merci de votre participation.**



**Les Chevauchées du Périgord** rappellent que leur action dans cette discipline implique une rigueur demandée par les familles dans l'intérêt de leurs enfants.



Madame Annie DURANTON diplômée d'Etat de la Jeunesse et des Sports, en sa qualité d'Accompagnatrice en Tourisme Equestre, ainsi que deux monitrices diplômées d'Etat : mesdemoiselles Barbara AUTEFORT et Amandine JEANNOT, enseignent l'apprentissage du cheval et apportent toutes leurs compétences auprès de nos cavalières et cavaliers.

C'est dire que la pratique de l'équitation n'est pas le sport le plus facile, et c'est pourquoi l'encadrement de notre association permet des progrès au niveau des cours ainsi qu'une vigilance permanente apportée aux stagiaires, en particulier en période de vacances scolaires.

Les CHEVAUCHÉES DU PÉRIGORD attendent vos enfants pour leur plus grand plaisir. Téléphonnez nous au 05 53 04 44 28.



Pour les enfants à partir de 8 ans :

- ✓ Soins aux animaux domestiques et sauvages du domaine (chevaux et cervidés)
- ✓ Découverte de la nature (flore, faune, paysage)





## Comité des Fêtes de Lisle

Depuis le début de l'année les bénévoles se rassemblent 2 fois par semaine pour confectionner les glycines par grappes de 3 couleurs, ils en sont à 3500. L'objectif est d'en faire plus que les autres années afin d'embellir et de décorer encore plus les rues du bourg.



Les festivités 2018 :

- **le Feu de la St Jean** le samedi 23 juin à partir de 19h30 restauration et musique en attendant de mettre le feu (pesée du jambon)
- **La Fête du 14 juillet**, avec son vide grenier à l'allée de Labrousse qui commence à prendre de l'ampleur, suivi du repas dansant ( jambon braisé) sur la place des banquettes le soir, du bal et du feu d'artifice. On vous attend nombreux, il faudra réserver.
- **Les 2 Marchés Festifs** avec des producteurs locaux à partir de 19h sous la halle les mardis 17 juillet et 7 août.
- **La Fête de la St Roch** qui va se dérouler du samedi 18 au mardi 21 août avec des gros temps forts chaque jour de la fête, surtout le dimanche ou de grosses surprises vous attendent.
- **Le 1er Thé Dansant** de l'année le 8 octobre avec l'orchestre Armony Musette, commencez à vous échauffer.
- Pour finir l'année des festivités un **Grand Loto** le vendredi 23 novembre avec de nombreux et gros lots.
- Il faut retenir la date du **12 octobre** pour notre **assemblée générale** à la salle des fêtes suivi du repas des bénévoles.

Je lance un appel comme tous les ans pour que vous veniez nous rejoindre. Julien et Juliette l'on fait, alors pourquoi pas vous ?

Je souhaiterais remercier le bureau, les bénévoles qui œuvrent toute l'année pour que les différentes festivités soient une réussite à chaque fois.

Merci à Monsieur le Maire et à son conseil, ainsi qu'aux employés communaux pour leur aide si précieuse.

**Le Président et son bureau.**

## Limens JSA



Créé en 2017, le club de Limens JSA va aborder les derniers mois de compétition de sa première saison. L'équipe première du club est en passe de valider sa montée au troisième échelon régional, tout en intégrant petit à petit des jeunes dans son effectif. C'est le cas de Matteo Bernardi (en noir sur la photo), 17 ans, qui est apparu à plusieurs reprises avec l'équipe fanion et a contribué aux bons résultats obtenus dans une poule difficile. D'autre part, les équipes réserves des seniors sont à la lutte pour le maintien mais ont vu bon nombre de leurs rencontres être reportées en raison des conditions météorologiques de ces derniers mois. Il faudra prendre un maximum de points dans les matchs à venir pour se sauver.

Du côté de l'école de foot, les éducateurs des différentes catégories continuent de bien travailler et de former les jeunes du club, à l'image de l'équipe U17 qui est bien partie pour réussir à relever le défi du maintien en Régional 2. En pleine progression cette saison, les jeunes de Nicolas Jacquet ont notamment obtenu un beau match nul contre le leader Cenon, qui avait remporté toutes ses rencontres jusque-là. Cette première saison

du club de Lisle, Mensignac et Saint Astier est pour le moment une réussite et augure de belles choses pour les années à venir.

Retrouvez toute les informations sur le club sur Facebook /limensjsa, Twitter @Limensjsa ou sur le site internet du club : [www.limensjsa.fr](http://www.limensjsa.fr)





## Association Vivre à Lisle

Compte rendu de l'Assemblée générale du 6 /4/18 :



**ASSOCIATION VIVRE A  
LISLE**

Place de la Bascule  
24350 LISLE  
Tel : 05 53 04 50 38

L'association Vivre à Lisle a tenu son Assemblée générale le 06 04 2018.  
Le quorum a été atteint (53 présents ou représentés sur 63)

Son objectif, de sauvegarder, améliorer la vie dans le village, et animer des événements culturels est toujours d'actualité.

En 2017, les chevalets de Lisle, ont accueilli 21 peintres et 15 artistes en herbe, avec un défilé de véhicules anciens.

Un concert de musique classique nous a fait découvrir de jeunes talents : une pianiste (Kanae Endo), une soprano (Estelle Rabaud), et un baryton (Florian Bistruck), artistes que l'on peut entendre régulièrement sur les ondes de radio classique.

Au contact de ces derniers, nous avons pu avoir un aperçu de leur vie et espérances professionnelles.

Dans l'avenir, un concert de jazz est prévu pour essayer de trouver quelques fonds pour les enfants hospitalisés.

Un voyage à Lascaux est encore à organiser.

Suite à la démission de notre secrétaire de son poste (mais pas du conseil d'administration) nous avons élu Philippe Fargeot, qui a accepté de le remplacer. Un pot de l'amitié a clôturé cette soirée

## HATHA YOGA (un partie de Lisle Tonic)

L'année de yoga se termine et vous êtes aujourd'hui 35 à suivre régulièrement les séances. C'est un vrai plaisir de partager ces moments de bien-être. Le hatha-yoga est une pratique millénaire et universelle qui repose sur le Souffle et l'animation du corps par des postures, appelées Asanas. Ces postures visent à délier les nœuds, relâcher les tensions et faire circuler les énergies qui nous traversent. L'esprit et le corps se recentrent et accèdent ainsi au calme, à un mieux-être général.



Le hatha-yoga évolue sans cesse pour s'adapter à chacun et chacune quelle que soit sa condition physique et morale. Je vous accueille, à la salle des fêtes, le lundi de 11:30 à 13:00, le mercredi de 10:00 à 11:30 (dans le cadre de l'association de gymnastique Lisle Tonic) et de 19:30 à 21:00. Le mercredi 27 juin, j'offre à tous ceux et celles qui le souhaitent, une séance découverte d'initiation de 18:00 à 19:00. venez essayer !

A bientôt sur le tapis. Namasté !

Clotilde -

Contacts : 06 79 87 91 77 – [clotilde.yoga@laposte.net](mailto:clotilde.yoga@laposte.net) – [yoga-verte.com](http://yoga-verte.com) – Facebook : Yoga Verde Périgord

## LISLE TONIC

L'association est affiliée à la **fédération sports pour tous** et compte 32 licenciés cette année..

La prochaine saison débutera en septembre et se terminera en juin 2019.

Les horaires sont les suivants :

- 1 - Lundi de 10 h. à 11 h.: PILATES avec Sylvie SANTELLANI
- 2 - Mercredi de 11 h. à 11 h.30 : HATHA YOGA avec Clotilde SERS
- 3 - Jeudi de 17 heures à 18 h.15 : GYMNASTIQUE avec Simone BLANCHET

Nous vous invitons à nous contacter et réserver une séance découverte du club pour une ou plusieurs disciplines.

Secrétariat : Michèle DUDON 05 53 04 59 53. [lisletonic@laposte.net](mailto:lisletonic@laposte.net)





## Le Roseau Lislois

Début de saison et perspectives 2018

... et l'eau s'est remise à tomber : Les nappes phréatiques se reconstituent au moins en partie.

Christian Ducher et Jean François Delor ont confectionné une cuve avec distribution d'oxygène pour transporter les poissons d'alevinage.

La Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a souhaité promouvoir la pratique de la Pêche chez les enfants en offrant la carte nationale : à 6,00 € pour les moins de 13 ans ayant bénéficié d'une journée d'initiation. Le Roseau Lislois a relayé l'opération. La Municipalité a embrayé le pas avec une matinée d'information sur le milieu aquatique avec Mathieu Ronce du SRBD, dans le cadre scolaire, d'un repas poissons de rivières et d'une initiation pêche dans le cadre des TAP le jeudi 05 avril. Le club de pêche au coup de Marsac et le Roseau Lislois (certains membres sont communs aux 2 associations) ont fourni les cannes. Les bénévoles se sont affairés : montage des lignes, encadrement des enfants et conseils techniques, établissement des documents relatifs à l'opération. Une seconde opération a vu le jour le samedi 07 avril. A part chez les commerçants et dans les familles de bénévoles, l'information a mal circulé. Actuellement, la pêche n'est pas toujours bien vue. Elle permet cependant de connaître le milieu environnant et en prenant des précautions, le poisson peut être relâché. Au bout du compte, 64 enfants ont bénéficié des animations et sont en possession d'une carte nationale 2018. Grand merci aux bénévoles. Le Roseau Lislois espère ne pas être déficitaire sur l'opération. Le bilan sera réalisé lorsque les subventions auront été obtenues.



La compétition de pêche au coup : Trophée Val de Dronne se déroulera les jours suivants : n'hésitez pas à passer nous voir et à croiser quelques champions régionaux ou autres.

- ▶ Samedi 07 juillet Lonlaygue Grand Brassac matin
- ▶ Dimanche 15 juillet Ribérac
- ▶ Samedi 21 juillet St Méard
- ▶ Samedi 28 juillet Allée et Baignade Lisle
- ▶ Samedi 18 août Allée et Baignade Lisle
- ▶ Samedi 25 août Creyssac
- ▶ Samedi 22 septembre St Méard après-midi.



Tout pêcheur susceptible de capturer une anguille doit être muni d'un carnet de capture.

Initiation pêche à l'Etang de Puymaurin le lundi 20 août au matin.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement ou si vous avez envie d'agir pour l'association.

J.F.Delor vice président  
06.21.66.79.82

J.Tranchon président  
06.07.87.03.12



## L'Association F.N.A.T.H.

Fédération Nationale des Accidentés du Travail et des Handicapés - Association de défense des personnes accidentées de la vie et handicapées.

Vous souhaitez être reconnu travailleur handicapé, vous demandez une carte d'invalidité, un macaron GIG, une demande d'allocation d'adultes handicapés ou une pension d'invalidité.

Vous êtes victime d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle, vous voulez contester les décisions de la CPAM, la MSA, la MDPH, devant les juridictions (TASS, TCI...).

Vous êtes accidentés de la circulation, accidentés de la vie, handicapés, vous avez eu un accident médical.

UN SERVICE JURIDIQUE COMPÉTENT est à votre disposition et à votre écoute.

LA FNATH VOUS ACCUEILLE, VOUS DÉFEND, VOUS REPRÉSENTE  
DEVANT TOUTES LES JURIDICTIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE.

Notre adresse mail : [fnath@wanadoo.fr](mailto:fnath@wanadoo.fr) Site internet : [www.fnath24.org](http://www.fnath24.org)  
Téléphone (section locale de Brantôme) : 05.53.03.47.25





## L'Amicale Sentiers et Randonnées de Lisle

Pierre et Jeanine Vouquier ont eu le plaisir de transmettre l'amicale à Marie-Claude Liess et Marcel Bessine en Janvier 2017.

Ils se feront un plaisir de vous guider et de vous informer sur les chemins et sentiers pour une marche hebdomadaire qui a lieu tous les mardis à partir de 13 heures 30 pour un départ à 14 heures sur le boulevard Marguerite Peyrou.

Dernièrement l'amicale a fait une marche à Coulouniex Chamiers guidée par Francis Lamy autour de la locomotive et voir si celle ci

pouvait nous reconduire à Lisle jusqu'à Rouffellier.

Ne trouvant pas le pilote nous avons préféré rentrer à pieds (photo ci jointe de Jacky Delfaud ).

Merci beaucoup à Jeanine et Pierrot d'avoir créé et transmis cette amicale mais ne vous inquiétez pas, ils font toujours partie du groupe tous les mardis.

Pour tout renseignement joindre Marie-Claude Liess et Marcel Bessine : 0667828740 / 0628761108

Bienvenue à tous.



## AMICALE LAIQUE

L'objectif de notre association est de proposer des animations au sein du village afin de récolter de l'argent et ainsi financer sorties ou matériel (selon les besoins) des deux écoles.

Prochaine date à retenir, fin juin fête des d'écoles. En attendant n'hésitez pas à nous faire partager vos idées.

La présidente



*Le 8 mai 2018 : la cérémonie au stade en mémoire de la déportation et la cérémonie au monument aux morts.*



*Le marché de Noël le 10 décembre dernier, transféré à la salle des fêtes à cause des intempéries.*





## LA MAIRIE

Secrétaires : Marlène MATHA et Christine GALLET  
 Tel : 05.53.04.50.02 Fax : 05.53.54.58.81  
 Courriel : mairie-de-lisle@wanadoo.fr  
 Site internet : www.mairie-de-lisle.eu

Jours et heures d'ouverture :  
 Lundi au jeudi : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 17 h  
 Vendredi : 8 h 30 - 12 h 00 / 13 h 30 - 16 h  
 le bureau est fermé le mercredi après-midi

Les permanences des élus  
 Le Maire, Joël CONSTANT, et ses adjoints,  
 reçoivent à la Mairie  
 le mardi de 11 h à 12 h et sur rendez-vous

## Bibliothèque Municipale

>> NOUVEAUX HORAIRES <<

Directrice : Gaëlle DENEUVILLE assistée de bénévoles.

Horaires d'ouverture au public en période scolaire :

**Mardi de 10 h à 12 h et de 16h15 à 17h15** (le matin seulement pendant les vacances scolaires)

**Mercredi de 9 h à 11 h** (10h à 12h pendant les vacances scolaires)

**Jedi (de 11 h à 12 h pendant les vacances scolaires seulement)**

**Vendredi de 9h30 à 11h30** (11h à 12h pendant les vacances scolaires)

Téléphone : 05 53 04 51 77  
 Possibilité de portage à domicile

## Location de la Salle des Fêtes

### Tarifs au week-end

(du vendredi au dimanche / 3 jours) :

Particuliers lislois	110€*
Particuliers non-lislois	190€*
Associations lisloises	40€*
<i>(2 locations gratuites chaque année civile)</i>	
Associations non-lisloises	120€*
Petites réceptions	50€*
Forfait location vaisselle	50€
Forfait chauffage	60€

(du 1er octobre au 30 avril)

\* gaz compris

Pour connaître la disponibilité de la salle veuillez consulter le site internet de la commune ou demander à la Mairie ou contacter le responsable

Michel Séjourné

Téléphone : 06.20.41.32.08

### Permanence d'une Assistante Sociale

Prendre rendez-vous au :  
 Centre médico-social de Brantôme  
 Tel : 05.53.05.71.17

### La Gendarmerie de Tocane

Ouverte les lundis matins et les mercredis et samedis après-midis

Téléphone : 05.53.92.57.58

En dehors de ces horaires contactez la Gendarmerie de Ribérac au 05.53.92.57.00

### Les Conseillers Départementaux du Canton de Brantôme

Mr Jeannik NADAL et Mme Marie Pascale ROBERT-ROLIN

(avec leur suppléants Jean-Paul Couvy et Bénédicte Bernegoue)

reçoivent dans les locaux de la Mairie sur rendez-vous. Téléphone : à la Mairie

**Au revoir les Cartes d'Identité** (qui ne sont plus faites que sur 17 communes en Dordogne - voir le dernier bulletin)...

**...Bonjour les PACS**

désormais instruits en Mairie !!

### DÉMARCHES ADMINISTRATIVES SUR INTERNET

CNI...Cartes Grises...déclaration Impôts...CAF : un ordinateur est mis à votre disposition à la Mairie uniquement pour faire vos démarches administratives et sans aide possible de la part de la mairie



« Si les cieux pleurent, la terre vivra » : cette année la terre sera bien vivante !

« Quand les crapauds chantent, le beau temps s'avance » : allez les crapauds - chantez !

« La patience est un élément de la réussite » (Bill Gates) : et nous en sommes la preuve !



Une belle voiture française cachée dans la soute d'un motor-home américain



Attention à la marche Mickey & Minnie !



Toujours avec le balai !



Guy & Martine ont eu du courage cet hiver au camping !



Concert lors du rassemblement de camping cars.  
C'est qui à la guitare basse ?!



Le Step : « mettre le pied vers l'avant,  
puis vers le côté.... »



Oups, chanceux ! Les arbres l'ont sauvé des eaux de la Dronne.



Les doyennes et les doyens de Lisle lors de la remise des cadeaux par des élu(e)s  
à l'occasion du repas des aînés le dimanche 4 février



## Pourquoi ce nom :

- **Rue et place de la liberté:** Parfois aussi appelée place de la mairie elle présente en son extrémité dans la partie arrondie un très beau chêne. Il est venu en 1935 remplacer l'arbre de la liberté initial (voir notre numéro 52). Vous pouvez sur cette place, voir également la publicité peinte pour « le petit journal ». S'agissait-il du quotidien parisien diffusé de 1863 à 1944 ou d'un journal plus régional, on retrouve la même publicité dans le petit village de Sarrant dans le Gers.

- **Passage du fournil :** Initialement l'entrée du fournil se trouvait à cet endroit. Depuis l'incendie de 2012 ayant détruit l'autre boulangerie située face à l'église, une autre entrée se trouve dans la grand rue.

## ANNIVERSAIRES

L'un des anniversaires à souhaiter cette année est naturellement la fin de la 1ère guerre mondiale mettant fin à une terrible hécatombe.

- 1918 c'est aussi la création des chèques postaux, de la ligue contre le cancer
- 1968 ce sont aussi les JO d'hiver de Grenoble, et les événements de mai qui paralysent le pays.
- 1978 c'est l'apparition du Loto national et du plan vigipirate. C'est aussi la disparition accidentelle de Claude François et la première grande marée noire.
- 1998 voit la victoire de la France à la coupe du monde de football dans son propre pays

Plus légèrement, en 1968 apparaissent les chocolat Kinder. Mais il faut rappeler que notre petite culotte n'a que 100 ans, le fils du fondateur de Petit Bateau a l'idée de couper court le caleçon long et fendu. Destinée initialement aux enfants, les femmes se l'approprient rapidement pour la généraliser dès 1920.

Ce ne sont que quelques anniversaires parmi bien d'autres dont peut être le vôtre.  
(Sources : Internet, Sud Ouest, Fémina)

## Un « pétillant » lisois, un des doyens des hommes de la commune.

Le 24 septembre 1926 naissait **Maurice GAY** au lieu-dit La Rochette à Lisle.

Il n'a jamais quitté la commune (sauf durant son service militaire).

Sa jeunesse s'est déroulée dans différents endroits de la commune, notamment

à la Sénédie, aux Marsaloux et à Batailler. Une jeunesse marquée par des moments pénibles et douloureux mais aussi de joie entouré de sa sœur Alice et de ses frères Robert et Noël.

Après avoir exercé plusieurs emplois comme commis et métayer, il s'installe avec son épouse, Ginette, en 1959, à la Peyzie, où ils exercent leur métier d'agriculteurs, non de fermiers, comme il dit ! Ils prennent ensemble leur retraite en 1987 et vont habiter, 13 route de Périgueux, où il vit encore.

Depuis le décès de son épouse, en 1995, il vit entouré de sa fille Paulette, de son gendre Jean-Louis, de sa petite-fille Christelle et de son mari Pascal, mais surtout de son arrière petite-fille Juliette, dont il est si fier et avec qui il partage une immense complicité à la mesure de leur différence d'âge.

Il aime raconter, en patois, ses souvenirs. Ce patois qui lui tient à cœur et qu'il a enseigné à sa petite-fille et maintenant à son arrière petite-fille.

Il continue toujours à cultiver son jardin, c'est ce qui le maintient en forme!



« Maurice, continue à être à nos côtés et à nous faire profiter de ton expérience de la vie »

## Point de collecte à la mairie



### Dates à retenir :

- Le feu de St Jean le 23 juin à partir de 19h30
- La fête du 14 juillet : vide grenier à l'allée de Labrousse
- La fête du 14 juillet : repas jambon braisé suivi par le traditionnel feu d'artifice
- Marché festif le mardi 17 juillet à 19h sous la halle
- Marché festif le mardi 7 août à 19h sous la halle
- Les Fêtes de la St Roch du 18 au 21 août
- Initiation à la pêche le 20 août au matin à l'Etang de Puymaurin
- Un thé dansant le 8 octobre à la salle des fêtes
- Un grand loto le 23 novembre
- Divers concours de pêche (voir page 23)

**Merci aux associations de nous communiquer leurs dates de manifestations au plus tôt.**



## RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018

Celui-ci s'est déroulé du 18/01/2018 au 17/02/2018. Malgré des conditions météorologiques pas toujours clémentes, nos 2 agents recenseurs Michel Séjourné et Julien Paccagnini ont réussi à mener à bien leur mission dans les délais imposés par l'Insee. Cette année, une nouveauté a été mise en place par ces services « se faire recenser sur internet ». Vous avez été nombreux à répondre par ce biais, (42%) ce qui a bien sûr, facilité le travail des agents et du coordonnateur pour le suivi de la collecte.

Actuellement, la population totale de Lisle est de 921 habitants, les résultats calculés suite à cette enquête vous seront communiqués dès la parution du décret au Journal Officiel.

Merci à la population d'avoir répondu à cette enquête, c'est un enjeu important pour notre collectivité puisque nos dotations sont calculées en fonction du nombre d'habitants.



### DECHETTERIE

La déchetterie de Tocane se situe à la sortie de Tocane en direction de Ribérac sur la zone d'activités, derrière le magasin SCAR.

**Horaires d'ouverture d'été du 1er mai au 30 septembre :**

**Le mardi, mercredi et samedi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00**

Horaires d'hiver du 1er octobre au 30 avril :

Le mardi, mercredi et samedi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30

***La dernière admission se fait 10 minutes avant la fermeture***



### PHARMACIE DE GARDE SECTEUR BRANTOME 2018 (SOUS RESERVE DE CHANGEMENT)

<b>LISLE</b>	Ph Lacombe/Bourdinaud semaines : 6-12-18-23-30-36-42-48
<b>BRANTOME</b>	Ph du Vert Galant semaines : 4-10-16-22-27-33-40-45-51
<b>AGONAC</b>	Ph Gruber/Corre semaines : 3-9-15-21-28-34-39-44-50
<b>MAREUIL</b>	Ph Dubesset semaines : 2-8-14-20-26-32-38-46-52
<b>CHÂTEAU L'EVEQUE</b>	Ph Béraud semaines : 5-11-17-24-29-35-41-47-1
<b>CHAMPAGNAC de BELAIR</b>	Ph Benhamou semaines : 7-13-19-25-31-37-43-49



Les gardes débutent le vendredi à midi et se terminent vers 9h le vendredi matin suivant. La pharmacie de garde est affichée sur la vitrine de chaque établissement. Vous pouvez également composer le 3237 suivi de votre code postal ou vous rendre sur le site [www.3237.fr](http://www.3237.fr) en suivant les instructions.



## COURS DE RATRAPAGE

### LISLE n'est pas une poubelle !!!

LES CARTONS DOIVENT ÊTRE DÉCOUPÉS, PLIÉS ET DÉPOSÉS DANS LES CONTAINERS JAUNES

Pas de dépôts d'ordures ménagères ni de cartons remplis de bouteilles au pied des containers à verre

Container rempli... !  
Cherchez à proximité, ... un petit effort pour le bien-être de tous

### Fibre Optique

Vous avez peut-être constaté une amélioration au niveau de votre débit internet selon votre lieu d'habitation suite au branchement de l'armoire pour la fibre optique installée derrière la salle des fêtes. Vous pouvez tester votre débit sur [www.degrouptest.com](http://www.degrouptest.com)



INSERTION PROFESSIONNELLE )))

**UNE AIDE au PERMIS B**

LA RÉGION VOUS CONDUIT

aidepermisdeconduire.fr

Nouvelle-Aquitaine

### Région Nouvelle Aquitaine : Aide à l'obtention du permis de conduire

Sous conditions de ressources les jeunes de 17 à 25 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement financier allant de 400€ à 1200€ pour l'obtention du code et de la conduite s'ils entrent dans les critères d'éligibilité du règlement d'intervention en vigueur et dont vous pourrez prendre connaissance sur :

[www.aidepermisdeconduire.fr](http://www.aidepermisdeconduire.fr)

### **Le Fil Info de la Sécurité Routière**

- En 2017 on observe en Dordogne un recul du nombre de tués sur les routes (-25%), mais paradoxalement on note en même temps la hausse du nombre d'accidents (+20%) et de blessés.
- L'alcool est présent dans un accident mortel sur quatre.
- De nombreuses personnes ont été interceptées pour conduite sans permis ou sans assurance. Les conséquences sont très graves : mise en détention, inscription au casier judiciaire, endettement à vie transmissible aux enfants en cas d'accident pour régler les dommages physiques et corporels.
- Le défaut du port de la ceinture c'est 15% des accidents mortels en 2017.
- 13 accidents mortels en 2017 sont dus à la vitesse.
- **Attention : pour le premier trimestre 2018 on compte 52 accidents, 11 tués et 57 blessés.**
- Dans chaque commune ont été désignés des élus référents.



Image : SudOuest



**« Chez Agnes » nouveau 'point café'**

Profitez, en allant chercher vos journaux et magazines, votre papeterie, votre alimentation, quincaillerie et équipements de maison...pour faire une pause avec une tasse de café à l'intérieur ou sur la terrasse.



**Nouvel artisan installé à Lisle**



**La fleuriste de Lisle part à la Retraite**

La commune souhaite une belle retraite bien méritée à Annick Lacombe, fleuriste « Eglantine » Place de la Halle depuis de très nombreuses années.

**Camping Le Pont**

Malgré une météo désastreuse, le rassemblement du Club Motor-Home Poids-Lourds de France a été une bonne expérience avec une centaine de camping-cars XXL venus à Lisle, au camping, au stade ou ailleurs.

La découverte de la région et du village a beaucoup plu aux membres du club. Des concerts, ouverts à tous : « Les Tri-Angles » et le sosie de Johnny Halliday « Johnny Blues » étaient au programme le samedi soir et le dimanche soir. Le camping a été bien apprécié. Cela apportera de bonnes retombées dans les prochains mois ou dans les années à venir.

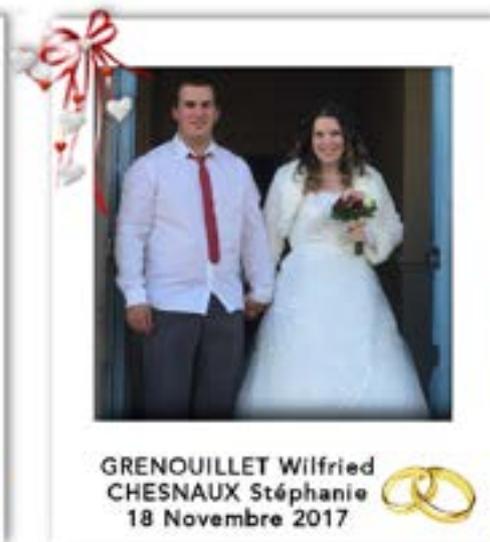
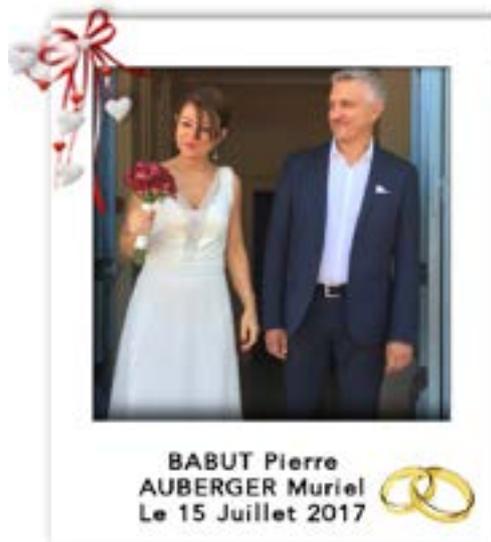
Au nom de tous nous tenons à remercier Mr le Maire et son entourage pour leur aide et leurs encouragements.

*Guy & Martine Brunet  
Gérants du camping*





## Les Mariages à Lisle en 2017



### Baptême Civil

Léopold ANQUETIL  
baptisé le 2 septembre



### Les lislois qui nous ont quittés en 2017

André SAUVINET	le 7 janvier
Alain MAUGEY	le 1 juin
Fernande VILLEPONTOUX (née Biras)	le 10 juin
Francis BORDERIE	le 3 juillet
Roland DESMOULIN	le 4 août
Christiane CHABRY (née Gay)	le 12 août
Alice BOURLAND (née Gay)	le 19 août
Danielle BELLONI (née Bobelet)	le 11 août
Geneviève CORDELLE (née Legron)	le 20 août
Jean IZORÉ	le 30 août
Jean GAILLARD	le 6 septembre
Martine LE FLEM (née Subrenat)	le 29 septembre
Ghislaine BOHEMS (née Nicolay)	le 3 novembre
Hervé JAMOT	le 30 novembre



Louison Héloïse GUINOT AFFAGARD  
28 avril 2017



Max Bernard Alain GADY  
28 AOUT 2017



Marius Paul Fabrice Gérard DOUCET  
15 octobre 2017



Rose GIRARD  
19 octobre 2017



Gaspard Antoine Nicolas GUILLOT  
26 octobre 2017



Mélys Marguerite BOURDON  
16 novembre 2017



Issa COQUENE  
4 décembre 2017



Roxanne DESMOULIN  
24 décembre 2017

